

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

On distingue plusieurs types de mouvement de terrain :

- les mouvements de terrain lents et continus tels que :
 - les tassements et les affaissements,
 - le retrait-gonflement des argiles,
 - les glissements de terrain,
- les mouvements rapides et discontinus tels que :
 - les effondrements de cavités (naturelles ou artificielles) souterraines,
 - les écroulements et les chutes de blocs,
 - les coulées boueuses et torrentielles caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide.

Il est à noter également l'érosion littorale.

Les bons réflexes ou consignes de sécurité

- Ne pénétrez jamais dans les anciens travaux miniers souterrains et n'arpentez pas les installations de surface,
- Informez-vous sur le risque (Mairie, Préfecture).
- À l'intérieur : les bâtiments peuvent être affectés et les fissures provoquer la ruine de l'édifice, évacuez les lieux,
- À l'extérieur : fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée, et gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.
- Ne retournez pas dans les bâtiments sans l'accord des Autorités,
- Faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur. S'il y a des dommages de biens, informer les Autorités.